Annexe à la

Convention écologique

[Rénovation]

Pour atteindre l'objectif central énoncé dans la convention écologique, à savoir encourager la réduction de l'empreinte écologique du bâtiment et de ses occupants, la Ville de Lausanne et les locataires, parties signataires de la convention, s'engagent à ne pas faillir à leurs responsabilités dans les domaines suivants :

 Choisir des matériaux écologiques Matériaux à faible impact environnemental Matériaux sains 	3 3 3
 2. Economiser la chaleur 2.1 Enveloppe du bâtiment 2.1.1 Inertie 2.1.2 Isolation 2.2 Production de chaleur efficace et renouvelable 2.3 Régulation de la température ambiante 2.4 Ventilation 	4 4 4 5 5
3. Economiser l'électricité 3.1 Parties communes 3.1.1 Eclairage 3.1.2 Installations techniques Ascenseurs Chaufferie collective et ventilation Buanderie collective 3.2 Parties privatives 3.2.1 Eclairage 3.2.2 Electroménager/hi-fi	66 66 77 77 88 88 89
 4. Economiser l'eau 4.1 Eau potable 4.2 Eau chaude sanitaire 4.3 Eaux usées 	10 10 10 11
5. Limiter et valoriser les déchets	12
6. Préserver la biodiversité et le cycle de l'eau	12
7. Repenser la mobilité	13
8. Evaluer les progrès	14



Afin de vous sensibiliser à l'impact que pourrait avoir le respect de la convention écologique, la Ville de Lausanne mettra à votre disposition (fin 2008), l'outil internet « Agir_eco ». Ce logiciel vous permettra de :

- comparer votre situation au standard Suisse,
- faire le bilan de vos consommations d'énergies ou d'eau,
- en déduire les coûts et les émissions de CO₂ qu'elles engendrent.

Vous pourrez enfin tester l'influence des différentes préconisations répertoriées dans la présente convention et ainsi décider du comportement à adopter pour réduire vos consommations en vue d'une société à 2000 Watts. Vous y trouverez enfin de nombreux liens internet vous facilitant la mise en oeuvre concrète de cette convention.



Comment interpréter les pages suivantes ?

REMARQUE

- Les engagements stipulés sur les pages suivantes représentent les comportements à adopter pour respecter la convention écologique
- ✓ Les préconisations offrent des moyens concrets de satisfaire aux engagements sans pour autant constituer une liste exhaustive

NB: Les engagements et les préconisations ne sont contraignants et n'ont d'effet que dans la mesure où elles satisfont à l'application du droit en vigueur (droit du bail, législation sur l'aménagement du territoire, législation sur l'énergie).

Pour toute question concernant la convention écologique, n'hésitez pas à contacter le Service du Logement et des Gérances :

M. Ulrick Liman - Division Logement : 021.315.74.38 / ulrick.liman@lausanne.ch

M. Bertrand Schauenberg - Division Gérances: 021.315.44.30 / bertrand.schauenberg@lausanne.ch

1. Choisir des matériaux écologiques

1.1 Matériaux à faible impact environnemental



Le contenu en énergie grise¹ d'un isolant en polyuréthane est 6 fois plus important que celui d'un isolant en laine minérale. Ainsi, pour le même service rendu, son impact environnemental est bien plus important.

La	a Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engagent à :
_	Chercher à réduire le contenu en énergie grise des matériaux utilisés en phase d'entretien puis de rénovation	
_	Privilégier des matériaux dont les composants n'engendrent pas de pollution déterminante de l'environnement	
Pr	éconisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires
✓	Lors du choix des matériaux, consulter les recommandations disponibles en la matières (SIA 493, Minergie eco, fiches KBOB, CFC, éco-devis, etc.²)	
✓	Privilégier l'utilisation du bois certifié FSC, PEFC, Q+ ³ , de béton recyclé, etc. afin de réduire la quantité de béton armé mis en oeuvre	
✓	Eviter la mise en œuvre d'isolants en polyuréthane, préférer la laine minérale ou le polystyrène expansé (EPS)	
✓	Privilégier des revêtements de sols et murs écologiques : crépi minéral, peinture biologique;	

1.2 Matériaux sains



Les colles à base d'urée-formol dégagent du formaldéhyde. Ce produit réputé irritant et stérilisant, probablement cancérigène et mutagène se retrouve principalement dans les bois agglomérés utilisés pour certains de nos meubles, des mousses de rembourrage, des isolants, etc. Ces émanations augmentent en particulier si la source se trouve dans une pièce chaude et humide du type salle de bains ou cuisine.

La Ville de Lausanne s'engage à :

linoléum naturel, chape ciment, etc.

 Utiliser, lors de travaux d'entretien puis de rénovation, des matériaux qui ne nuisent pas à la salubrité des locaux

Le(s) locataire(s) s'engagent à :

 Utiliser, lors de l'aménagement des locaux, des matériaux qui ne nuisent pas à la salubrité des locaux

¹ Energie grise : L'énergie grise d'un produit (ou d'un service), représente l'énergie « cachée », c'est-à-dire l'énergie qu'il a fallu pour fabriquer, emballer, distribuer puis éliminer un produit.

² SIA 493: www.sia.ch; www.minergie.ch; Fiches KBOB, CFC et eco-devis: www.eco-bau.ch

³ FSC, PEFC, Q+ : labels qualifiant l'exploitation durable des forêts

- ✓ Lors du choix des matériaux, consulter les recommandations disponibles en la matières (SIA 493, Minergie Eco, fiches KBOB, CFC, éco-devis, etc.)
- ✓ Utiliser des matériaux contenant peu (ou pas) de formaldéhyde (ex : labels LIGNUM CH-10 moins de 100 mg/kg ; sigle V-100 - sans formaldéhyde)
- ✓ Choisir uniquement des produits sans solvants (<5%), à faible émission de COV⁴ ou des produits diluables à l'eau

Préconisations locataires

- Choisir des peintures, vernis, colles, bombes aérosols, produits d'entretien du bois et produits de nettoyage, exempts de solvants
- ✓ Choisir autant que possible du mobilier dont les matériaux émettent peu de substances polluantes (formaldéhydes, COV⁴)

2. Economiser la chaleur

2.1 Enveloppe du bâtiment

2.1.1 Inertie



Du point de vue thermique, il est presque toujours préférable d'isoler par l'extérieur plutôt que par l'intérieur. En effet, cette mesure préservant l'inertie du bâtiment, elle permet de valoriser les apports solaires. Elle induit, dans certains cas, une réduction des besoins de chauffage pouvant atteindre 20% (cas d'un logement fortement vitré).

La V	/ille de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :
a	Dans le cas d'une rénovation lourde, ne pas ffaiblir l'inertie thermique et les qualités ygroscopiques ⁵ du bâtiment	
Préc	conisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires
	viter d'isoler par l'intérieur, ce qui supprimerait n grande partie l'inertie thermique du bâtiment	
✓ F	avoriser l'isolation par l'extérieur	
p ta d	viter, autant que possible, le recours aux faux lafonds / planchers, moquettes, lambrissage, apisseries épaisses, etc. qui réduisent l'inertie lu bâtiment. Laisser au minimum 50% de la tructure massive apparente	

2.1.2 Isolation



Ce qui fait l'efficacité d'un isolant thermique, c'est la quantité d'air qu'il contient. Un matériau lourd est donc rarement un bon isolant thermique : 2 cm d'épaisseur de laine minérale possèdent la même résistance thermique qu'1 m d'épaisseur de béton.

La Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :
 Optimiser la qualité thermique de l'enveloppe du bâtiment 	

⁴COV: composés organiques volatils

⁵ Hygroscopique : se dit d'une substance qui a tendance à absorber l'humidité de l'air et qui permettra donc de réguler le taux d'humidité. Par exemple, la terre crue ou cuite, la chaux, etc. permettent d'obtenir ce phénomène

Préconisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires
✓ Viser si possible, des épaisseurs d'isolation permettant d'obtenir une valeur du coefficient U<0.3 [W/m².K] ⁶	
√ Favoriser l'isolation par l'extérieur	
✓ Identifier les ponts thermiques et les traiter	

2.2 Production de chaleur efficace et renouvelable



A ce jour, les modes de chauffage globalement les moins polluants (toutes sources de pollution confondues) sont le chauffage solaire avec appoint au gaz naturel ou bois et le chauffage au bois (avec filtre à particules).

La Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :
Optimiser le rendement des installations existantes	
 Augmenter la part des énergies renouvelables lors de la rénovation de la chaufferie 	
Préconisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires
✓ Etablir la signature énergétique du bâtiment	
 ✓ En ville, favoriser le recours à l'énergie solaire thermique et au chauffage à distance (CAD) 	
✓ En zone périphérique, favoriser le recours à l'énergie solaire thermique et au chauffage au bois	

2.3 Régulation de la température ambiante



Deux mesures simples pour réduire sa facture de chauffage :

- 1. Fermer les volets le soir en hiver = 5% d'économie annuelle
- 2. Abaisser la température ambiante de $1^{\circ}C = 7\%$ d'é conomie annuelle

La Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :
 Favoriser la régulation pièce par pièce de la température ambiante dans les logements 	 Vérifier leur installation régulièrement et veiller à ce que la température ambiante ne dépasse pas 21℃
Permettre un suivi individuel des consommations	
Préconisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires
✓ Equiper tous les radiateurs de vannes thermostatiques ou les collecteurs de chauffage de sol d'électrovannes asservies à des thermostats d'ambiance	✓ Surveiller la température ambiante en plaçant des thermomètres dans le logement (situés entre 1,20m et 1,80m de hauteur et à l'ombre du rayonnement solaire)

 $^{^{\}rm 6}~{\rm U}$: coefficient de transmission thermique

- Installer des programmateurs permettant un abaissement nocturne de la température ambiante
- ✓ Effectuer un suivi des consommations ou avoir recours à la télégestion
- Surveiller l'étanchéité des menuiseries et alerter la gérance en cas d'infiltration d'air importante, afin qu'elle étudie la pose de joints souples sur les bords des fenêtres (ce qui peut réduire de 5 à 15% les besoins de chauffage)
- ✓ En hiver, fermer les volets et les rideaux à la tombée de la nuit, afin de limiter les pertes de chaleur et d'éviter la sensation de rayonnement froid devant les fenêtres
- Eviter de masquer un radiateur par un rideau ou un meuble, ce qui limiterait ses performances

2.4 Ventilation



Si la ventilation est nécessaire au maintien d'une bonne qualité de l'air intérieur, elle représente une source importante de déperdition de chaleur. En effet, dans un bâtiment standard, la ventilation mécanique extrait chaque jour un volume d'air équivalent à 17 fois celui des logements. Autant d'air qu'il conviendra de réchauffer préalablement jusqu'à 20°C.

La Ville de Lausanne s'engage à : Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à : Garantir une bonne ventilation des logements Veiller à la bonne aération du logement, mais tout en veillant à limiter la consommation de en limitant les déperditions de chaleur chaleur y relative Préconisations Ville de Lausanne Préconisations locataires ✓ Selon les caractéristiques de l'immeuble, ✓ Aérer brièvement, mais intensément (3 à 5 étudier la possibilité d'installer un système de minutes avec un courant d'air) : cela suffit à ventilation permettant la récupération de renouveler l'air de façon significative, tout en chaleur sur l'air extrait (double flux, simple flux évitant une perte de chaleur excessive avec pompe à chaleur, etc.) ✓ Ne pas obstruer les grilles d'aération du logement, afin de maintenir une bonne qualité de l'air intérieur

3. Economiser l'électricité

3.1 Parties communes



La consommation électrique dans les parties communes constitue le plus souvent le second poste de la facture énergétique des ménages, après l'électroménager et avant le chauffage.

3.1.1 Eclairage

La Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :
 Adapter l'installation électrique afin de la rendre la plus économe possible 	

Préconisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires
✓ Remplacer les ampoules à incandescence par des ampoules fluocompactes (tubes fluorescents dans les parkings)	
✓ Dans les endroits de passage, installer un détecteur de présence (y compris dans les cabines d'ascenseur) ou une minuterie par étage (temporisation d'une minute maximum)	
✓ Pour les aménagements extérieurs, utiliser des lampes fluocompactes asservies à un détecteur crépusculaire, ou des éclairages solaires	
 ✓ Privilégier les revêtements de couleur claire, afin de mieux réfléchir la lumière (murs, plafonds et sols clairs) 	

3.1.2 Installations techniques

Ascenseurs



Dans des bâtiments de logements, l'énergie nécessaire au fonctionnement des ascenseurs représente jusqu'à 20% des consommations électriques des parties communes.

La Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :
Optimiser la consommation électrique des ascenseurs	Faire, dans la mesure du possible, un usage modéré de l'ascenseur
Préconisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires
✓ Installer des ascenseurs de préférence à câbles et contrepoids, consommant 3 fois moins d'électricité que les systèmes à vérin hydraulique	✓ Préférer l'escalier à l'ascenseur pour 1 étage en montée, et 2 étages à la descente
✓ Abaisser la vitesse d'ascension d'un tiers ou plus (vitesse courante : 1m/s)	

Chaufferie collective & ventilation



En Suisse, la consommation d'électricité imputable aux circulateurs (pompes de chauffage, etc) représente environ 3,5% de la consommation totale d'énergie électrique. Moyennant un dimensionnement correct et un choix judicieux des circulateurs, le potentiel d'économie représente la consommation électrique annuelle de quelques 160 000 ménages.

La Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :
 Optimiser les consommations électriques induites par les réseaux de chauffage et de ventilation 	

- ✓ Concernant les réseaux hydrauliques :
 - Fixer une différence de température entrée / sortie d'au moins 20 °C pour limiter le débit tout en gardant la même puissance thermique
 - Calibrer les diamètres de tuyauterie pour limiter les pertes de charges (≤ 50 Pa/m)
 - Utiliser des pompes de chauffage, correctement dimensionnées et à trois vitesses (voir, selon les cas, à débit variable)
- ✓ Concernant les réseaux aérauliques :
 - Dimensionner les gaines de ventilation afin de limiter les vitesse d'air à 2.5 m/s
 - Utiliser des ventilateurs à entraînement direct et alimentés en courant continu

Préconisations locataires

Buanderie collective



Le sèche-linge est un appareil très gourmand en énergie : sécher le linge demande 2 fois plus d'énergie que de le laver. Ainsi, pour économiser 1/3 d'électricité au séchage, essorer à 1000 au lieu de 800 tours/minute.

La Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :
 Limiter l'utilisation des sèche-linge (très énergivores) en favorisant le recours au séchage naturel, au moins en été 	 Limiter la consommation électrique liée au séchage du linge en préférant le séchage naturel, au moins en été
Préconisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires
✓ Prévoir des espaces communs ou individuels dédiés à l'étendage du linge ou installer des sèche-linge à pompe à chaleur (classe A)	✓ Selon les disponibilités, utiliser les étendages communs prévus à cet effet

3.2 Parties privatives

3.2.1 Eclairage



Compte tenu du prix actuel de l'électricité, à chaque fois que vous remplacez une ampoule à incandescence par une ampoule fluo compacte, vous économisez 150 CHF d'électricité. Ainsi, le surcoût lié à l'achat d'une ampoule fluo compacte est rentabilisé dès la première année.

La Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :
 Favoriser la réduction des besoins en lumière artificielle dans les logements 	 Préférer, dans la mesure du possible, l'utilisation de la lumière naturelle
	 Faire un usage mesuré de la lumière artificielle

✓ Privilégier les revêtements de couleur claire, afin de mieux réfléchir la lumière (murs, plafonds et sols)

Préconisations locataires

- ✓ Eteindre la lumière à chaque fois qu'ils quittent une pièce
- ✓ Remplacer les ampoules à incandescence par des ampoules fluocompactes, en priorité dans les pièces les plus utilisées
- ✓ Limiter l'utilisation de lampes halogènes
- Nettoyer régulièrement les lampes pour assurer une bonne luminosité

3.2.2 Electroménager/hi-fi



Sur l'ensemble des pays européens, les appareils domestiques en veille mobilisent la production permanente de 8 réacteurs nucléaires.

La Ville de Lausanne s'engage à :

 Privilégier, lors du remplacement des équipements électroménagers, les appareils économes en énergie

Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :

- Privilégier, lors de l'achat ou du remplacement de leurs équipements électroménagers, les appareils économes en énergie
- Etre attentifs aux consommations cachées des appareils électriques (mode veille)

Préconisations Ville de Lausanne

✓ Concernant les appareils électroménagers, se fier à l'étiquette Energie et choisir la classe la plus élevée, en particulier pour le réfrigérateur et le congélateur (A+ ou A++)

Préconisations locataires

- ✓ A l'achat d'appareils électroménagers, se fier à l'étiquette Energie et choisir la classe la plus élevée, notamment pour le réfrigérateur et le congélateur (A+ ou A++)
- ✓ Dans la mesure du possible, ne pas placer un réfrigérateur ou congélateur près d'une source de chaleur (radiateur, cuisinière, lave-vaisselle, fenêtre ensoleillée, etc.); cela augmenterait inutilement sa consommation
- ✓ Pour la cuisine, utiliser de préférence une bouilloire pour faire chauffer l'eau (50% d'économie d'énergie par rapport à la cuisson dans une casserole couverte)
- ✓ Privilégier les appareils (TV, chaîne hi-fi, lecteur/enregistreur DVD, ordinateurs) dont le mode veille consomme moins d'un watt (label "Energy Star")
- ✓ S'équiper de multiprises avec interrupteur ou d'un appareil du type "Ecoman TV" afin de supprimer les consommations en mode veille

4. Economiser l'eau

4.1 Eau potable



En Suisse, chaque habitant utilise en moyenne 160 litres d'eau potable par jour. Pour abaisser de façon significative sa consommation d'eau, il faut adapter le débit et la pression à chaque type d'utilisation : se laver les mains est aussi efficace quand l'eau coule à 6 litres/minute que pour un débit habituel de 12 litres/minute.

La Ville de Lausanne s'engage à :

Choisir les appareils électroménagers ainsi que la robinetterie avec soin, en privilégiant l'efficacité maximale

Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :

Economiser l'eau

Préconisations Ville de Lausanne

- ✓ Lors de l'achat d'appareils électroménagers (lave-vaisselle et lave-linge), se fier à l'étiquette Energie et choisir la classe la plus performante
- ✓ Equiper les logements de dispositifs permettant d'économiser l'eau ; se référer au label "Energy" du GEEA (Group for Energy Efficient Appliances)
- ✓ Installer un compteur spécifique dédié à l'arrosage extérieur
- ✓ Effectuer un suivi des consommations et ainsi déceler d'éventuelles fuites sur le réseau

Préconisations locataires

- ✓ Lors de l'achat d'appareils électroménagers (lave-vaisselle et lave-linge), se fier à l'étiquette Energie et choisir la classe la plus performante
- ✓ Equiper les robinets d'un économiseur d'eau, style "Aquaclic" ou équivalent
- ✓ Utiliser à bon escient les 2 positions sur les WC équipés d'un réservoir à double débit
- ✓ Etre attentif à la présence d'éventuelles fuites. Le cas échéant, les signaler au plus vite à la gérance
- Remplir complètement lave-linge et lavevaisselle pour réduire le nombre de cycles annuels et donc la consommation d'eau

4.2 Eau chaude sanitaire



Avec 50 à 70 litres d'eau chaude consommés par personne et par jour, ce poste représente la plus grosse dépense d'énergie dans un ménage après le chauffage et la mobilité. Remplacer un pommeau de douche classique par une douchette à turbulence limitera le débit de la douche à 8 au lieu de 18 litres/min, ce qui se traduira par une économie de 80 CHF par personne et par an.

La Ville de Lausanne s'engage à :

- Limiter la consommation d'énergies non renouvelables liée à la production d'eau chaude sanitaire
- Réduire les pertes de chaleur sur le réseau de distribution d'eau chaude sanitaire
- Choisir la robinetterie avec soin et en privilégiant l'efficacité maximale
- Permettre un suivi individuel des consommations par des compteurs accessibles

Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :

Faire un usage raisonné de l'eau chaude sanitaire

- ✓ Etudier les possibilités de produire plus de 30% de l'eau chaude sanitaire à partir d'énergies renouvelables
- ✓ Chauffer l'eau à 55℃ (60℃ maximum) pour économiser de l'énergie et réduire l'entartrage
- ✓ Préférer les mitigeurs thermostatiques aux robinets séparés, mettre en place des limiteurs de débit, etc. (label "Energy" du GEEA)
- ✓ Limiter autant que possible la longueur du réseau de distribution d'eau chaude tout en l'isolant conformément à la dernière réglementation en vigueur
- ✓ Faire détartrer régulièrement les bouilleurs collectifs (tous les 3 à 5 ans)

Préconisations locataires

- ✓ Préférer une douche au bain (30 à 50 litres d'eau chaude au lieu de 100 à 150 litres)
- ✓ Installer un limiteur-régulateur de débit sur la douche ou tout autre dispositif visant à réduire le débit et donc la consommation d'eau (douchette à turbulences, etc)
- ✓ Ne pas laisser couler l'eau en se brossant les dents, en se savonnant ou en faisant la vaisselle
- ✓ Détartrer régulièrement la robinetterie afin de réduire les consommations d'énergies (électricité et chaleur)

4.3 Eaux usées



Les coûts d'assainissement de l'eau potable représentent environ un tiers de son prix total. Limiter le volume des eaux usées ainsi que le niveau de pollution de celles-ci se traduira par des économies sur le traitement en aval.

La Ville de Lausanne s'engage à :

 Limiter le volume des eaux usées ainsi que la pollution de l'eau potable afin de préserver la ressource en eau potable et de réduire les coûts d'assainissement

Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :

 Limiter le volume des eaux usées ainsi que la pollution de l'eau potable afin de réduire les coûts d'assainissement

Préconisations Ville de Lausanne

- ✓ Dès la construction, installer un système séparatif eaux claires/eaux usées
- ✓ Prendre toutes les mesures impliquant des économies d'eau potable (cf § 4.1 et 4.2)

Préconisations locataires

- ✓ Ne pas déverser de produits polluants ou toxiques (hydrocarbures, médicaments, produits chimiques, etc) dans les installations sanitaires mais les apporter à la déchèterie ou dans un centre de collecte
- ✓ Utiliser autant que possible des produits ménagers et sanitaires écologiques (ex : marques Held ou Ecover)
- ✓ Laver sa voiture en station-service ou station de lavage, toutes deux reliées au réseau d'assainissement. Pour rappel, il est interdit de laver sa voiture dans la rue afin d'éviter de polluer les nappes phréatiques (via les collecteurs d'eaux pluviales) avec des hydrocarbures et autres particules toxiques

5. Limiter et valoriser les déchets



Nous produisons chacun près de 550 kg de déchets par an. Aujourd'hui, 40% seulement de ces déchets sont recyclés. Les incinérer coûte cher à la société et représente un gaspillage de ressources. Par exemple, les déchets organiques compostables (alimentaires et végétaux) occupent encore près d'un tiers de nos poubelles, alors même qu'ils contiennent jusqu'à 90% d'eau et brûlent en conséquence très mal. Nous devons trier mieux et plus. Objectif pour 2020: recycler au moins 50% de nos déchets afin de limiter les quantités incinérées.

La Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :	
Promouvoir le tri des déchets	 Limiter la production de déchets et favoriser leur recyclage 	
Préconisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires	
✓ Prévoir des locaux poubelles collectifs accessibles (aux habitants et services municipaux), clairement étiquetés et dimensionnés. Ils seront implantés prioritairement à l'extérieur (enterrés ou dans un local fermé et ventilé naturellement)	 ✓ Réduire la pollution et le volume de déchets, en achetant prioritairement des produits locaux présentés avec peu d'emballage ✓ Trier finement les déchets : papier, plastique, verre, aluminium-métal, etc 	
✓ Equiper chaque cuisine de poubelles comportant plusieurs compartiments afin de rendre ergonomique le tri des déchets à l'intérieur des logements (papier, plastique, verre, aluminium-métal, compostables)	 ✓ Composter, si possible, les déchets organiques de la cuisine et du jardin (crus) ✓ Eliminer les déchets spéciaux séparément (piles, huiles usagées, tubes fluorescents, solvants) 	
✓ Prévoir un conteneur pour les cartons dans les espaces communs, voire un conteneur pour les piles		

6. Préserver la biodiversité et le cycle de l'eau



Environ 80 % des besoins en eau potable de la Suisse sont couverts par les eaux souterraines. Il est donc primordial de les renouveler en permanence par infiltration de l'eau de pluie.

La Ville de Lausanne s'engage à :	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :	
 Prendre des mesures visant à préserver la biodiversité 	Faire un usage mesuré de l'eau potable pour l'arrosage des plantes d'intérieur	
 Eviter d'utiliser de l'eau potable pour l'arrosage extérieur 	 Ne pas dégrader ou polluer les espaces extérieurs 	
 Favoriser l'infiltration et/ou la rétention des eaux des surfaces 		
Préconisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires	
✓ Maintenir, voir créer, des espaces verts de qualité (biotopes, toitures végétalisées, etc.)	✓ N'utiliser que des engrais ou répulsifs écologiques	

- ✓ Installer un système de récupération de l'eau de pluie pour l'arrosage des surfaces extérieures. Cette installation fonctionnera prioritairement en gravitaire afin d'éviter, si possible, le recours à un surpresseur
- ✓ Maximiser autant que possible les surfaces perméables afin d'augmenter l'infiltration des eaux claires dans le sol et de réduire les volumes arrivant aux stations d'épurations (surfaces vertes, parking engazonnés, bassins ou puits d'infiltrations, bassins de rétention, etc.)
- Arroser tôt le matin ou tard le soir pour éviter que l'eau ne s'évapore (un peu d'écorce au pied des plantes aide à conserver l'humidité)

7. Repenser la mobilité



Le transport individuel motorisé (voiture, moto, cyclomoteur) représente à ce jour environ 70% des distances journalières parcourues. Pourtant des solutions alternatives, plus économes et écologiques existent : utiliser les transports publics en ville consomme 2 fois moins d'énergie que le recours à une voiture particulière ; un vélo électrique est 50 fois plus économe en énergie qu'une voiture particulière et ne vous coûtera que 2.5 CHF/1000 km.

La Ville de Lausanne s'engage à : Le(s) – Encourager les démarches visant à réduire – Ade

Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :

 Encourager les démarches visant à réduire l'utilisation de la voiture individuelle et donc les émanations polluantes Adopter des comportements de mobilité plus respectueux de la qualité de l'air et de l'environnement en général

Préconisations Ville de Lausanne

✓ Installer des prises électriques dans les locaux à vélos

✓ Prévoir une ou plusieurs places de parc réservées à l'offre d'autopartage

Préconisations locataires

- ✓ Pour de petites distances, donner la préférence aux "modes doux" pour ses déplacements : marche, vélo, trottinette, vélo électrique, etc
- ✓ Pour des distances plus longues, recourir autant que possible aux transports publics
- √ Favoriser le co-voiturage entre voisins ou entre collègues de travail
- ✓ Développer la pratique de l'autopartage : il existe des sociétés (Mobility, RailLink, etc) qui offrent la possibilité de réserver ponctuellement une voiture, tout en proposant des combinaisons avantageuses avec les transports publics
- ✓ Lors de l'achat d'un nouveau véhicule, consulter l'Ecomobiliste de l'Association Transports et Environnement (ATE)

8. Evaluer les progrès

_				
La	a Ville de Lausanne s'engage à :	Le	Le(s) locataire(s) s'engage(nt) à :	
_	Effectuer un suivi régulier de la démarche et une évaluation annuelle		Contribuer activement au suivi et à l'évaluation de la démarche	
Р	réconisations Ville de Lausanne	Préconisations locataires		
✓	Se tenir au courant des données concernant la consommation d'énergie, les évaluer et les transmettre régulièrement aux locataires	✓	Prendre part aux tables rondes avec la Ville ou autres instances pour discuter des résultats de cette convention	
✓	Mettre à la disposition de tout autre groupe ou institution les résultats tirés de ces expériences, afin qu'ils puissent s'en inspirer ou les améliorer	✓	Faire part, lors des discussions, de leurs propres expériences vis-à-vis de la convention écologique	
		✓	Analyser l'évolution des consommations et, si nécessaire, définir une stratégie d'amélioration	